

01 – Liste des hôpitaux reconnus avec orientation de médecine complémentaire

Édition 1.1.2024

Conformément aux Conditions complémentaires EGK-SUN, édition du 1.1.2018 et du 1.1.2024, EGK-SUN- BASIC A, M et S, édition du 1.1.2024, et EGK-KOMBI, édition du 1.1.2024, les coûts des soins et du séjour dans la division assurée sont remboursés dans les hôpitaux à orientation de médecine complémentaire mentionnés ci- après, pour autant qu'ils ne soient pas pris en charge par l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal (loi sur l'assurance-maladie)

- Seeklinik Brunnen AG, Brunnen
- Klinik Arlesheim, Arlesheim
- Ospidal d'Engiadina Bassa, Scuol
- Clinica Santa Croce, Orselina

Le droit aux prestations est soumis aux dispositions détaillées des Conditions complémentaires d'assurance mentionnées ci-dessus.

Des modifications de cette liste sont possibles à tout moment et demeurent expressément réservées.

